

Modification du projet d'intercommunalité « Versailles-Saint- Quentin-Massy-Saclay » acceptée

Le Conseil général des Yvelines se félicite que la Commission régionale de la coopération intercommunale (CRCI) ait adopté ce matin la proposition d'amendement du Schéma Régional de Coopération Intercommunale voulue par le Département et les Communautés d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, de Versailles Grand Parc, du Plateau de Saclay et d'Europ'Essonne.

Pour l'Etat, il s'agissait de créer une grande intercommunalité de 800 000 habitants. Les élus ont préféré la création de 3 intercommunalités, à taille humaine, fortes et cohérentes sur leur bassin de vie et d'emploi respectifs :

- L'extension de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc à la commune de Vélizy-Villacoublay ;
- La fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest parisien avec les communes de Maurepas et Coignières ;
- Un établissement public de coopération intercommunale essonnien.

Les deux tiers des membres de la CRCI, attentifs aux arguments avancés, ont voté pour.

CONTACT PRESSE

Alexia Borrás
01 39 07 70 77
aborras@yvelines.fr

